

# Christian Dior

## COMPTES ANNUELS

# Christian Dior

## BILAN AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)		2005		2004	2003	
ACTIF	Notes	Brut	Amortis. et provisions	Net	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	2.1/2.2	57	57			
<b>Immobilisations corporelles</b>	2.1/2.2	368	308	60	88	117
Participations		3 456 838		3 456 838	3 456 838	3 456 840
Autres titres immobilisés		23 484	8 293	15 191	19 465	23 484
Prêts		5		5	5	5
Autres immobilisations financières						
<b>Immobilisations financières</b>	2.1/2.2/2.8	3 480 327	8 293	3 472 034	3 476 308	3 480 329
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3 480 752</b>	<b>8 658</b>	<b>3 472 094</b>	<b>3 476 396</b>	<b>3 480 446</b>
Créances clients		14		14		
Autres créances		5 125		5 125	3 353	851
Valeurs mobilières de placement		157 085	5 212	151 873	145 337	122 398
Disponibilités		3 156		3 156	184	68
<b>Actif circulant</b>	2.5/2.7/2.8	<b>165 380</b>	<b>5 212</b>	<b>160 168</b>	<b>148 874</b>	<b>123 317</b>
Charges constatées d'avance	2.5	33		33	549	2 113
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 646 165</b>	<b>13 870</b>	<b>3 632 295</b>	<b>3 625 819</b>	<b>3 605 876</b>

# Christian Dior

## BILAN AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)		2005	2005	2004	2003
PASSIF	Notes	Après répartition	Avant répartition	Après répartition	Après répartition
Capital		363 454	363 454	363 454	363 454
Primes d'émission		2 204 623	2 204 623	2 204 623	2 204 623
Ecart de réévaluation		16	16	16	16
Réserve légale		36 345	36 345	36 345	36 345
Réserves réglementées					82 742
Réserve facultative		80 630	80 630	80 630	
Report à nouveau (1)		43 336	82 632	82 632	116 727
<b>Résultat de l'exercice</b>			166 439		
Acompte sur dividendes répartis	1.6		(58 152)		
<b>Capitaux propres</b>	2.4	<b>2 728 404</b>	<b>2 875 987</b>	<b>2 767 700</b>	<b>2 803 907</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	2.5	<b>570</b>	<b>570</b>	<b>570</b>	<b>570</b>
Autres emprunts obligataires		123 863	123 863	123 904	123 904
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		624 538	624 538	612 942	568 889
Emprunts et dettes financières divers		953	953	118	690
<b>Dettes financières</b>		<b>749 354</b>	<b>749 354</b>	<b>736 964</b>	<b>693 483</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		260	260	238	219
Dettes fiscales et sociales		2 143	2 143	2 139	26
Autres dettes d'exploitation (1)		148 893	1 310	115 500	104 824
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>151 296</b>	<b>3 713</b>	<b>117 877</b>	<b>105 069</b>
<b>Autres dettes</b>		<b>2 671</b>	<b>2 671</b>	<b>2 637</b>	<b>2 554</b>
<b>Dettes</b>	2.6/2.7/2.8	<b>903 321</b>	<b>755 738</b>	<b>857 478</b>	<b>801 106</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	2.6			<b>71</b>	<b>293</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 632 295</b>	<b>3 632 295</b>	<b>3 625 819</b>	<b>3 605 876</b>

(1) Les dividendes relatifs aux actions auto-détenues ont été reclassés en report à nouveau en 2003, 2004 et 2005.

# Christian Dior

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2005	2004	2003
Production vendue de services		14		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>14</b>		
Transferts de charges				3
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>14</b>		<b>3</b>
Autres achats et charges externes		5 393	5 171	5 054
Impôts, taxes et versements assimilés		7	19	21
Salaires et traitements			17	15
Charges sociales		6	5	5
Dotations aux amortissements		29	29	30
Autres charges		86	76	76
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>5 521</b>	<b>5 317</b>	<b>5 201</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(5 507)</b>	<b>(5 317)</b>	<b>(5 198)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	2.9	<b>153 984</b>	<b>130 369</b>	<b>123 216</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>148 477</b>	<b>125 052</b>	<b>118 018</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	2.10	<b>19</b>	<b>406</b>	<b>69</b>
Impôts sur les bénéfices	2.11	17 943	12 773	9 320
<b>RESULTAT NET</b>		<b>166 439</b>	<b>138 231</b>	<b>127 407</b>

# Christian Dior

## VARIATION DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2005	2004	2003
<b>I - OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net</b>	166	138	127
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4	4	
Plus ou moins values nettes de cessions			
<b>Capacité d'autofinancement</b>	170	142	127
Variation des actifs circulants	(1)	(1)	1
Variation des dettes à court terme		2	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	(1)	1	1
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b> ①	169	143	128
<b>II - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Acquisitions de titres de participation			
Acquisitions d'autres titres immobilisés			(23)
Prix de cessions d'immobilisations financières			
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b> ②	0	0	(23)
<b>III - OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentations de capital			
Augmentations des autres capitaux propres		(2)	
Emissions d'emprunts et nouvelles dettes financières	12	44	67
Remboursements des emprunts et dettes financières			
Variation des comptes courants			
<b>Variation de trésorerie issue des opérations de financement</b> ③	12	42	67
<b>IV - DIVIDENDES VERSES DURANT L'EXERCICE</b> ④	(172)	(162)	(146)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b> ① + ② + ③ + ④	9	23	26
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	146	123	97
Trésorerie à la clôture de l'exercice	155	146	123
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	9	23	26

La variation de trésorerie analyse les mouvements d'un exercice sur l'autre des disponibilités (sous déduction des découverts bancaires) et des quasi-disponibilités constituées des valeurs mobilières de placement, nettes des provisions pour dépréciation.

# Christian Dior

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les montants sont exprimés en **milliers** sauf indication contraire.

Le bilan au 31 décembre 2005, avant répartition, fait état d'un total de 3 632 295 milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés le 1er mars 2006 par le Conseil d'Administration.

### 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan Comptable Général de 1999 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un an.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- installations générales diverses : 5 années ;
- matériel de bureau et matériel informatique : 3 années ;
- mobilier : 10 années.

#### 1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La valeur d'usage des participations est déterminée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net réévalué des sociétés concernées en tenant compte notamment de la valeur boursière des titres cotés qu'elles détiennent.

Les résultats de cession partielle de titres de participation sont enregistrés en résultat financier et sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

## 1.4. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

## 1.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché établie comme suit :

- titres cotés : cours moyen du dernier mois ;
- autres titres : valeur probable de négociation ou valeur liquidative.

Les actions auto-détenues, dans la mesure où elles sont affectées à des plans d'option, font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le prix d'attribution est inférieur au prix moyen d'acquisition.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constituée, selon la règle générale, lorsque la valeur de marché est inférieure au prix moyen d'acquisition.

## 1.6. Capitaux propres

Conformément à la recommandation du Conseil National des Commissaires aux Comptes, les acomptes sur dividendes sont inscrits en déduction des capitaux propres.

## 1.7. Provisions pour risques et charges

La société constitue une provision pour les risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

## 1.8. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Ecart de conversion » ; elle est enregistrée dans les comptes « Pertes ou gains de change » lorsqu'elle émane de la réévaluation des disponibilités à l'exception toutefois des comptes bancaires en position symétrique avec un emprunt de même devise. Dans ce dernier cas, la réévaluation suit la même procédure que les créances et les dettes.

Les pertes latentes de change sont provisionnées sauf si elles font l'objet d'une opération de couverture.

## 1.9. Résultat financier

Les plus et moins-values nettes sur valeurs mobilières de placement comprennent les charges et produits liés aux cessions.

# Christian Dior

## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 01.01.05	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.05
		Acquisitions, Créations, apports, virements	Cessions	
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57			57
Avances et acomptes sur logiciels				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57</b>			<b>57</b>
Immobilisations corporelles :				
• installations générales diverses	59			59
• matériel de transport				
• matériel de bureau et informatique	24			24
• mobilier	285			285
• avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>368</b>			<b>368</b>
Participations	3 456 838			3 456 838
Autres titres immobilisés	23 484			23 484
Prêts	5			5
Autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 480 327</b>			<b>3 480 327</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 480 752</b>			<b>3 480 752</b>

# Christian Dior

## 2.2. Amortissements et provisions sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
	Amortissements au 01.01.05	Augmentations dotations	Diminutions Amortissements au 31.12.05
Concessions, brevets et droits similaires (logiciels)	57		57
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57</b>		<b>57</b>
Autres immobilisations corporelles :			
• installations générales diverses	59		59
• matériel de transport			
• matériel de bureau et informatique	24		24
• mobilier	197	28	225
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>280</b>	<b>28</b>	<b>308</b>
Autres titres immobilisés			
• parts Valmyfin	4 019	4 274	8 293
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 019</b>	<b>4 274</b>	<b>8 293</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 356</b>	<b>4 302</b>	<b>8 658</b>

## 2.3. Etat des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients	14	14	
Créances financières			
Etat et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	206	206	
• taxe sur la valeur ajoutée			
• divers			
Organismes sociaux			
Autres créances	4 919	4 919	
Charges constatées d'avance	33	33	
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL</b>	<b>5 172</b>	<b>5 172</b>	

## 2.4. Capitaux propres

### A. Composition du capital social

Le capital social est composé de 181 727 048 actions d'un nominal de 2 euros, dont 120 948 264 actions bénéficient d'un droit de vote double.

# Christian Dior

## **B. Variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)

Exercice 2005

CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2004 (avant affectation des résultats)	<b>2 881 873</b>
Résultat de l'exercice 2005	166 439
Dividendes distribués (solde pour l'exercice 2004)	(114 173)
Acompte sur dividendes pour l'exercice 2005	(58 152)
<b>CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2005 (avant affectation des résultats)</b>	<b>2 875 987</b>

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 a décidé :

- de virer les sommes figurant au compte "réserve spéciale des plus-values à long terme", pour un montant de 82 742 milliers d'euros, à un compte de réserve ordinaire ;
- de prélever en priorité sur cette réserve ordinaire, la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves de plus-values à long terme, pour un montant de 2 112 milliers d'euros, par le crédit du compte "report à nouveau", débité du même montant au 31 décembre 2004.

### **Acquisitions d'actions propres (\*) :**

Année	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre d'actions acquises	<b>60 015</b>	521 312	514 800	490 200	461 664
Nombre d'actions cédées	<b>(74 387)</b>	(112 400)	(130 900)	(26 164)	(88 000)

### **Solde des options d'achat consenties par le Conseil d'Administration aux cadres de la Société, de ses filiales et sous-filiales (\*) :**

Date de séance du Conseil d'Administration	Nombre d'actions affectées	Prix unitaire d'exercice Euros	Dates limites d'exercice
14/10/1996	251 000	25,95	du 01/12/1999 au 30/11/2006
29/05/1997	285 400	32,01	du 30/05/2002 au 29/05/2007
03/11/1998	283 200	18,29	du 04/11/2003 au 03/11/2008
26/01/1999	294 313	25,36	du 25/01/2004 au 24/01/2009
15/02/2000	400 800	56,70	du 15/02/2005 au 14/02/2010
21/02/2001	427 500	45,95	du 21/02/2004 au 20/02/2011
18/02/2002	504 000	33,53	du 18/02/2005 au 17/02/2012
18/02/2003	527 000	29,04	du 18/02/2006 au 17/02/2013
17/02/2004	527 000	49,79	du 17/02/2007 au 16/02/2014
12/05/2005	493 000	52,21	du 12/05/2008 au 11/05/2015

(\*) Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal de l'action par 4 intervenue le 3 juillet 2000.

# Christian Dior

## 2.5. Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01.01.05	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.05
<b>Pour risques et charges</b>				
Spécifiques	570			570
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>			<b>570</b>

## 2.6. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an et - 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	123 863	379	123 484	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	624 538	50 538	574 000	
Emprunts et dettes financières diverses	953	953		
Fournisseurs et comptes rattachés	260	260		
Dettes sociales et fiscales	2 143	1 087	1 056	
Autres dettes d'exploitation	1 310	1 310		
Autres dettes	2 671	2 671		
<b>TOTAL</b>	<b>755 738</b>	<b>57 198</b>	<b>698 540</b>	

Christian Dior S.A. a procédé, le 5 décembre 2003, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 123 484 milliers d'euros, à échéance du 5 décembre 2008.

Christian Dior S.A. a procédé, le 21 novembre 2005, à la restructuration d'un crédit syndiqué de 500 000 milliers d'euros.

L'échéance, initialement fixée au 15 novembre 2009, a été prorogée au 21 novembre 2010, avec renouvellement optionnel par année, pour les deux années suivantes.

La société Christian Dior S.A., ainsi que le veut l'usage en matière de crédit syndiqué, a souscrit à des engagements de détention de pourcentage d'intérêt et de droit de vote de certaines de ses filiales, et au respect d'un ratio financier usuel en la matière.

# Christian Dior

## 2.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

(en milliers d'euros)	Charges à payer	Produits à recevoir
<b>CREANCES</b>		
Créances clients		14
<b>DETTES</b>		
Autres emprunts obligataires	379	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	227	
Dettes fiscales et sociales	8	
Autres dettes	2 585	

## 2.8. Eléments concernant les entreprises liées

<i>Eléments du bilan</i>	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées <sup>(1)</sup>	ayant un lien de participation <sup>(2)</sup>
(en milliers d'euros)		
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	3 456 838	
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients	14	
Autres créances	4 919	
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières diverses	953	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135	
Autres dettes	86	

(1) Entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable (exemple : société mère, filiale, société soeur consolidées).

(2) Pourcentage de contrôle compris entre 10 et 50 %.

### *Eléments du compte de résultat*

Les charges et produits concernant les entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation, se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Produits	Charges
Dividendes reçus	175 292	néant
Intérêts		257

# Christian Dior

## 2.9. Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	2005	2004
Produits de participations	175 292	160 582
Produits d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	5 123	5 123
Autres intérêts et produits assimilés	6 794	6 721
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 201	1 760
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>191 410</b>	<b>174 186</b>
Dotations aux amortissements et provisions	4 329	7 354
Intérêts et charges assimilées	33 097	36 463
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	–
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>37 426</b>	<b>43 817</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>153 984</b>	<b>130 369</b>

## 2.10. Charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2005	2004
<b>Produits sur opérations de gestion</b>	<b>2</b>	
Autres produits exceptionnels sur capital	122	545
<b>Produits sur opérations en capital</b>	<b>122</b>	<b>545</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>124</b>	<b>545</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		123
<b>Charges sur opérations de gestion</b>		<b>123</b>
Valeur nette comptable des titres cédés		2
Autres charges exceptionnelles sur capital	105	14
<b>Charges sur opérations en capital</b>	<b>105</b>	<b>16</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>105</b>	<b>139</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>19</b>	<b>406</b>

# Christian Dior

## 2.11. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2005			2004		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	148 477		148 477	125 052		125 052
Résultat exceptionnel	19	17 943 (*)	17 962	406	12 773	13 179
<b>TOTAL</b>	<b>148 496</b>	<b>17 943</b>	<b>166 439</b>	<b>125 458</b>	<b>12 773</b>	<b>138 231</b>

(\*) Dont produits sur filiales dans le cadre de l'intégration fiscale : 18 004 milliers d'euros.

## 2.12. Situation fiscale

Les sociétés Christian Dior S.A., Christian Dior Couture et Sadifa ont conclu une convention d'intégration fiscale qui porte effet depuis le 1er janvier 1991. La société Jardins d'Avron est devenue membre du groupe d'intégration fiscale à compter de l'exercice 1997. La société Financière Jean Goujon est sortie de l'intégration fiscale en 1998, et y est entrée à nouveau au 1er janvier 2004. La société CD Investissements, créée en décembre 2001, est devenue membre du groupe d'intégration fiscale au 1er janvier 2002. La société Semyrhamis, devenue membre du groupe d'intégration fiscale au 1er janvier 2002, en est sortie rétroactivement au 1er janvier 2002. Christian Dior S.A., société tête de groupe, est à ce titre seule redevable de l'impôt sur les sociétés de l'ensemble du groupe.

Les conséquences financières de l'intégration fiscale ont été révisées par convention du 30 décembre 2002, avec effet au 1er janvier 2003.

A compter de cette date, les économies et les pertes transférées par les filiales en application de ce régime :

- sont constatées en impôt sur les sociétés lorsqu'elles sont définitives ;
- sont inscrites aux postes "Autres créances" et "Autres dettes" pour les coûts et les économies provisoires.

L'adoption de ce régime permet de constater une économie d'impôt de 18 004 milliers d'euros au 31 décembre 2005 (pour mémoire : 12 833 en 2004 ; 9 350 en 2003).

Au 31 décembre 2005, le déficit ordinaire du groupe, indéfiniment reportable, s'élève à 86 759 milliers d'euros.

## 3. AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. Litige fiscal

Une provision de 570 milliers d'euros est maintenue afin de couvrir les risques contentieux suite au contrôle fiscal relatif aux années 1993 et 1994.

Une caution bancaire, d'un montant de 570 milliers d'euros, a été mise en place en 1999.

# Christian Dior

## 3.2. Engagements financiers

### *Contrats optionnels*

La société Christian Dior S.A. utilise, pour son propre compte, différents instruments de couverture de taux d'intérêt, qui répondent à sa politique de gestion. Celle-ci a pour objectif de se prémunir de l'effet de possibles hausses de taux d'intérêts sur l'endettement existant, tout en veillant à ne pas prendre de positions spéculatives.

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2005 et le montant des sous-jacents (hors ceux à court terme), s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Échéance					Valeur de marché
	2006	2007	2008	2009	2010	
Swaps de taux révisables	-	75 000	108 337	-	200 000	465
Collars	-	75 000		-		(847)

### *Filiales et sous-filiales*

Christian Dior S.A. s'est portée caution pour le renouvellement d'une ligne de crédit accordée à Christian Dior Hong Kong d'un montant de 7 millions d'euros.

## 3.3. Information en matière de crédit-bail

La Société n'a pris aucun engagement dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

## 3.4. Rémunération des organes d'administration et de direction

Une rémunération de 75 milliers d'euros a été versée aux organes d'administration et de direction.

## 3.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de Christian Dior S.A.

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	
Financière Agache	11, rue François 1er	75008 PARIS
Groupe Arnault	41, avenue Montaigne	75008 PARIS

# Christian Dior

## Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et hors résultat	Quote-part du capital détenue
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous</b>			
<b>Filiales</b>			
Financière Jean Goujon	980 654	1 779 854	100,00%
Sadifa	81	1 467	99,66%
Christian Dior Couture	126 653	329 727	100,00%
CD Investissements	38	(12)	100,00%
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>			
Néant			

# Christian Dior

---

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A. hors taxes du dernier exercice	Bénéfice (perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Brute	Nette					
3 093 679	3 093 679			–	182 865	175 292
836	836			53	(8)	
362 285	362 285			410 073	7 835	
38	38			–	(4)	

---

---

---

# Christian Dior

## Inventaire des titres de participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	
	Nombre de titres	Valeur Nette Comptable
<b>Participations françaises</b>		
Actions Financière Jean Goujon	61 290 894	3 093 679
Actions Christian Dior Couture	7 915 802	362 285
Actions Sadifa	5 019	836
Actions CD Investissements	3 820	38
Parts Aotep	10	
Parts OGIF	480	
<b>TITRES DE PARTICIPATION (actions et parts)</b>		<b>3 456 838</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	
	Nombre de titres	Valeur Nette Comptable
<b>Autres titres immobilisés français</b>		
Parts Valmyfin	10 000	15 191
<b>AUTRES TITRES IMMOBILISES (actions et parts)</b>		<b>15 191</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005	
	Valeur d'inventaire	Valeur Nette Comptable
Actions auto-détenues	302 606	151 873
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>302 606</b>	<b>151 873</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		<b>3 623 902</b>

Nombre d'actions autodétenues	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
	4 087 132	60 015	74 387	4 072 760
<b>TOTAL</b>	<b>4 087 132</b>	<b>60 015</b>	<b>74 387</b>	<b>4 072 760</b>

# Christian Dior

## Résultats et autres éléments significatifs de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (1)	363 442	363 454	363 454	363 454	<b>363 454</b>
Nombre d'actions ordinaires existantes	181 721 048	181 727 048	181 727 048	181 727 048	<b>181 727 048</b>
Nombre maximal d'actions futures :					
• à créer par exercice de bons de souscription					
• à créer par exercice d'options de souscription	6 000	–	–	–	–
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	–	–	–	–	<b>14</b>
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63 790	130 059	105 392	131 082	<b>148 653</b>
Impôts sur les bénéfices	1	35	(9 320)	(12 773)	<b>(17 943)</b>
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	105 429	113 524	127 407	138 231	<b>166 439</b>
Résultat distribué aux actions ordinaires (2)	141 742	149 016	158 103	176 275	<b>210 803</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,72	0,63	0,79	<b>0,92</b>
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,58	0,62	0,70	0,76	<b>0,92</b>
Dividende attribué à chaque action (2)	0,78	0,82	0,87	0,97	<b>1,16</b>
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	–
Montant de la masse salariale de l'exercice	15	15	15	17	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	10	5	5	5	<b>6</b>

(1) Augmentation de capital par exercice d'options et de bons de souscription (2001 à 2005) : 932

(2) Proposition du Conseil d'Administration.

# Christian Dior

---

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

MAZARS & GUERARD  
MAZARS  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92075 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale  
de Paris

ERNST & YOUNG AUDIT  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale  
de Versailles

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Christian Dior, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3. « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

# Christian Dior

---

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 10 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD  
MAZARS



Denis Grison

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

# Christian Dior

---

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

MAZARS & GUERARD  
MAZARS  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92075 Paris-La Défense Cedex  
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale  
de Paris

ERNST & YOUNG AUDIT  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale  
de Versailles

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Avec M. Eric Guerlain, administrateur de votre société**

### *Nature et objet*

Rachat d'actions de votre société.

### *Modalités*

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 7 septembre 2005, a autorisé le rachat hors marché de 100.000 actions de votre société, propriété de M. Eric Guerlain ; le prix de rachat devant être calculé sur la base du cours de clôture de l'action au jour de la transaction.

Cette acquisition a été réalisée le 3 janvier 2006 pour un prix de € 7.605.000.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

# Christian Dior

---

## 1. Avec la société LVMH

### *a. Nature et objet*

Convention de prestation de service.

### *Modalités*

La convention d'assistance juridique prévoyant la mise à disposition par la société LVMH de ses compétences en matière juridique (notamment dans le domaine du droit des sociétés et de la gestion du service Titres de Christian Dior) s'est poursuivie. Dans le cadre de cette convention, la rémunération versée par votre société en 2005 s'est élevée à € 54.717 toutes taxes comprises.

### *b. Nature et objet*

Opération de financement.

### *Modalités*

Votre conseil d'administration a autorisé en 2003 la mise en place, avec le concours d'un établissement bancaire de premier rang, d'un financement au bénéfice de votre société, à travers une société en nom collectif (S.N.C.), dont votre société et la société LVMH sont associées. Dans le cadre de cette opération, cette S.N.C. a souscrit deux emprunts obligataires émis respectivement par votre société, pour un montant de M€ 123 et par la société LVMH, chacun des associés s'étant engagé à assurer au prorata de sa participation dans la S.N.C. le dénouement de l'opération à son terme.

## 2. Avec la société Groupe Arnault S.A.S.

### *Nature et objet*

Convention d'assistance.

### *Modalités*

Une convention d'assistance portant sur les services financiers, la gestion des besoins et excédents de trésorerie, les méthodes comptables, la fiscalité, l'ingénierie financière, ainsi que l'assistance en matière de direction des ressources humaines et gestion du personnel liait votre société à la société Montaigne Participation et Gestion. Cette dernière a été absorbée en 2004 par la société Groupe Arnault S.A.S. avec laquelle cette convention se poursuit. A ce titre, votre société a versé € 3.268.843,96 toutes taxes comprises à la société Groupe Arnault S.A.S.

Paris-La Défense, le 10 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD  
MAZARS



Denis Grison

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon